



Lundi 23 mai 2016

Mobilisation contre la loi travail :

Où en sommes-nous ?

Depuis deux mois et demi, la colère s'exprime contre cette loi travail qui vise à légaliser tous les chantages patronaux. Sept journées de grève et de manifestations interprofessionnelles ont déjà mobilisé de nombreux travailleurs et jeunes. Alors que les médias répétaient que la mobilisation était sur le déclin, les manifestations de jeudi dernier, 19 mai, leur ont asséné un démenti en rassemblant plus de monde que les deux journées précédentes.

La grève, enfin ?

Mais pourra-t-on faire reculer le gouvernement en poursuivant cette stratégie de manifestations espacées ? Durant deux mois, la mobilisation a été rythmée par la jeunesse étudiante et lycéenne, qui a bousculé le calendrier syndical en proposant des manifestations intermédiaires. Les jeunes ont d'ailleurs eu le réflexe, via leurs comités de mobilisation ou leurs coordinations, d'organiser des rencontres avec les salariés de différents secteurs, mobilisés ou non. Les Nuit Debout ont été l'occasion de poursuivre ces initiatives. Mais à présent, il revient aux travailleurs d'impulser une nouvelle dynamique par la seule arme que craignent vraiment gouvernements et patronats : la grève.

Il faut dépasser la stratégie perdante des directions syndicales

« *Grève générale !* » scande-on dans les cortèges depuis le 9 mars. Pourtant, les directions syndicales n'ont rien fait pour la construire. Dans les secteurs les plus mobilisés, comme à la SNCF, elles n'ont eu de cesse de repousser l'échéance d'une grève reconductible. Elles ont tenté d'isoler les cheminots par des journées de grèves distinctes de celles des autres salariés, comme si le « décret socle » contre lequel se battent également les cheminots n'était pas l'avatar de la loi travail pour le rail !

Actuellement, la CGT propose aux cheminots des grèves de 48 heures, les mercredis et jeudis : après les grèves « carrées », on passe aux grèves « rectangles » ! Pourtant, la plupart des cheminots ont bien compris que seule la grève jusqu'au retrait de la loi travail et du décret-socle pourra garantir le maintien de leurs conditions de travail. Dans plusieurs gares, à Paris, Tours ou Grenoble, ils ont décidé par eux-mêmes, dans les assemblées

générales, qu'il était temps de s'y mettre vraiment et ils reconduisent la grève depuis le 18 mai.

Le moment est d'autant plus venu de démarrer la grève que plusieurs secteurs sont entrés en lutte : cheminots, routiers, raffineries... et que d'autres pourraient s'y joindre si la grève se concrétise.

Les fausses promesses du gouvernement

Le gouvernement tente de duper les routiers en promettant que leur convention collective, régissant le paiement des heures supplémentaires, ne sera pas revue, tout comme les conducteurs de la Sncf s'étaient vu promettre le maintien de leurs jours de repos. Mais ces promesses n'engagent que ceux qui y croient. Il s'agit surtout de tentatives de division pour mieux s'attaquer aux uns et aux autres le moment venu. D'autant que la loi travail prévoit justement de remettre en cause tous les cinq ans les quelques garanties laissées dans les conventions collectives.

La mobilisation contre la loi travail est donc à un tournant. Le recours au 49.3 a montré qu'il n'y a rien à attendre du parlement et son simulacre de démocratie. La tâche de ceux qui veulent faire reculer le gouvernement est de construire la grève. Dans les secteurs mobilisés, en s'organisant et en décidant collectivement dans des assemblées générales. Dans les autres secteurs en discutant le plus largement possible de cette perspective avec les collègues. Partout, en établissant des liens entre entreprises et secteurs et en participant largement aux grèves et manifestations, à commencer par celle de jeudi 26 mai.

Ce n'est qu'en construisant la grève à la base que nous pourrons gagner contre la loi travail et toutes les attaques sectorielles.

**Manifestation à Paris Jeudi 26 mai,
14h Bastille (vers Nation)**

NCS 2, tous unis face à la direction

Mercredi dernier se déroulait la première réunion de négociations entre la direction de PSA et les syndicats pour le NCS version 2. C'est une véritable déclaration de guerre : un compteur de modulation qui passe de -5/+5 jours à -15/+15 jours avant de déclencher le paiement à 125 %, le travail du samedi après-midi obligatoire à raison d'un par mois, pour les nuits variables, les heures de nuit non payées automatiquement à la fin du mois, la suppression de l'ACCAC, des congés d'annualisation pour les salariés de plus de 50 ans...

Face à ces attaques en rafale, une réaction à l'échelle du groupe s'impose !

Un arrêt de production : une retenue sur salaire ?

Toujours sur la modulation, la direction laisse entendre qu'elle voudrait introduire un système de H-« à l'heure » : en cas de panne, elle se réserverait le droit de provisionner le temps d'arrêt dans les compteurs, pour ne pas les payer.

Tu es au boulot, le temps de la réparation... mais c'est toi qui te payes toi-même sur ton compteur, qui se videra perpétuellement et qu'il faudra renflouer en permanence à coup d'heures sup gratuites !

Loi Travail + NCS 2 = débrayages

A Saint-Ouen, la réaction a été immédiate, avec un débrayage de 16 ouvriers sur 60 dans la nuit du 19 au 20 mai. L'après-midi du 19, une quinzaine de salariés de l'équipe A s'était déjà mis en grève pour participer à la manifestation contre la loi Travail.

Vouloir imposer une aggravation du NCS au même moment, après plus deux mois de mobilisation contre la loi El Khomri, constitue une provocation qui appelle notre réponse !

Acouphène à coup sûr..

La semaine dernière, une société est venue mesurer les décibels dans l'usine. Ils ont été jusqu'à installer des micros sur le col de certains opérateurs pour les enregistrer ! Si des mesures précises sont faites, c'est bien. On attend les résultats... et le tout est de savoir sur quoi ça va déboucher. Car les dégâts sur notre santé, on ne les connaît que trop bien.

Un Tavares en roue libre

Selon le blabla diffusé par PSA pour justifier la nécessité d'un NCS 2, l'entreprise « revenue dans la course » doit désormais « accélérer pour doubler ». Un vrai poète ce Tavares.

Pour le moment, la seule chose qui a doublé, c'est son salaire.

Picsou prend soin de nous...

En briefing vendredi dernier, en guise de « Contrat d'objectif », on nous a présenté « la chasse aux comportements à risque ». Chaque salarié doit faire preuve de vigilance envers son collègue, on nous incite à prendre soin les uns des autres...

Merci, mais on n'a pas attendu les conseils de la direction pour le faire, au quotidien. Toute cette morale qu'ils nous font a surtout pour but de nous expliquer que ce sont les salariés qui sont responsables de leurs propres accidents. Les seuls comportements à risque, ce sont ceux de la direction, car c'est plutôt la chasse aux profits qui la préoccupe, et pas notre sécurité.

C'est à ça qu'on les reconnaît : ils osent tout !

Il y a peu, il se prenait pour un joueur de foot ou un pilote de F1. Tavares le caméléon endosse maintenant une nouvelle identité. Interviewé par le quotidien espagnol *El Mundo*, il déclare : « Je suis le plus syndicaliste de tous les syndicalistes, car dès le moment où j'arrive à mon bureau tôt le matin, ma préoccupation est de préserver l'entreprise et ses employés ». Nous voilà rassurés. C'est le moment de lui envoyer nos revendications !

Zoom sur la généralisation de la précarité

On ne peut que vous conseiller le reportage d'Envoyé Spécial du mardi 12 mai dernier. À la page, la généralisation de l'intérim dans l'automobile. 45 % des travailleurs seraient intérimaires à l'heure actuelle dans les usines du groupe PSA. « Au montage, à Sochaux, les intérimaires représentent même 70 % de l'effectif ».

Avec 3 millions de chômeurs, la généralisation de la précarité, soutenue par la loi Travail, est une catastrophe publique.

Paroles d'un ministre « droit dans ses bottes »

Aux routiers, Valls affirmait le 20 mai que la CGT et FO, « attisent les inquiétudes en faisant croire que la loi travail mènerait à baisser la rémunération des heures supplémentaires » à « 10 % au lieu de 25 % ». Il expliquait : « Je veux rassurer les conducteurs : il n'y a pas de conséquences sur la rémunération des routiers », avant de préciser « sauf accord de branche signé par une majorité des organisations syndicales ». Mais c'est précisément ça que permettra la loi travail et qui révolte les routiers.

Le lendemain le gouvernement garantissait les 25 % pour tout le secteur. Mais les bobards n'ont jamais protégé un gouvernement d'une mobilisation qui s'étendrait et se généraliserait.